

Schéma intercommunal d'Aménagement et de Développement Durable (SADD) Construire avec les élus une vision partagée de l'aménagement du territoire

Contexte et objectifs visés

Le Massif des Bauges est ceinturé par quatre agglomérations de basses vallées réparties actuellement entre 4 SCOT à des stades divers d'élaboration ou d'approbation mais sans discontinuité entre eux et intégrant les 4/5 des communes du PNR du Massif des Bauges.

La nécessité de maîtriser la péri urbanisation menaçant l'ensemble du Massif a donné lieu dès les années 90 à une prise de conscience des divers responsables tant urbains que ruraux et s'est traduite par la mise en place de coopérations opérationnelles urbain-rural.

Ces dernières ouvrant sur une connaissance et confiance réciproques, ont favorisé une évolution vers des coopérations plus stratégiques d'aménagement et de développement. Le Parc a été de plus en plus sollicité en vue d'une assistance et d'un accompagnement sur les questions d'urbanisme.

C'est ainsi qu'en 2009, les élus de la Communautés de communes de la Haute-Combe de Savoie ainsi que les communes du secteur de la Belle Etoile, lancés dans l'élaboration du SCOT Arlyère, ont retenu la proposition du PNR d'élaborer en commun un Schéma intercommunal d'Aménagement et de Développement Durable (SADD), pour être force de proposition aux différentes étapes de la démarche SCOT.

Présentation résumée

A travers la spatialisation des objectifs des deux démarches (SCOT/PNR), il s'agit de poser clairement la problématique de la recomposition de l'agglomération qui englobe ces espaces ruraux en mutation, qui par leur situation territoriale sont confrontés à un double enjeu en matière de projet d'aménagement :

- des communes « rurales » en situation de superposition avec la couronne urbaine.
- une situation de superposition (SCOT/PNR) et donc de double appartenance de laquelle elles doivent tirer tous les atouts afin de lutter contre les effets pervers de la périurbanisation (affaiblissement des valeurs de paysage et de cadre de vie, de patrimoine, de mobilité et d'accessibilité et de services de proximité).

Dans les faits le SADD a pour objectifs de :

- conduire une réflexion sur une approche intercommunale des documents d'urbanisme afin de gérer l'espace de manière plus cohérente et plus précise et d'élaborer un projet commun de développement ;

Thème : aménagement du territoire

Sous-thème : planification intercommunale

Mots-Clés

*Analyse spatiale,
Urbanisme,
intercommunalité,
Scot/PNR*

**Pays/Région/Savoie/
PNR du Massif des Bauges**

Coût du projet

- Montant total : 18 500 € financés par le PNR à 70%
- les maîtrises d'ouvrages sont les communautés de communes ou les communes, le Parc joue le rôle d'AMO cf. programme mesure de la Charte : Maîtriser l'étalement urbain, économiser l'espace / Garantir l'équilibre des espaces naturels, agricoles et urbanisés

Dates du projet : 2009-2011

Schéma intercommunal d'Aménagement et de Développement Durable (SADD)*Construire avec les élus une vision partagée de l'aménagement du territoire*

- concilier développement urbain, préservation des espaces agricoles et naturels et renforcer les complémentarités avec les territoires d'agglomération et les territoires ruraux voisins ;
- valoriser les potentialités et créer les perspectives d'un développement durable (énergie, déplacements, ressources locales, services à la population ;

Résultats

Le SADD de la Communauté de communes de la Haute-Combe de Savoie et des communes du secteur de la Belle Etoile constitue aujourd'hui un **document d'orientations spatialisées** qui fixe les grands équilibres à préserver et qui traduit le projet d'aménagement et développement durable intercommunal et son organisation dans l'espace.

En l'occurrence, ce SADD marque le lien entre le SCOT Arlysère et la Charte du PNR du Massif des Bauges. A ce titre, le DOG du dit SCOT précise « *L'objectif, bien au-delà de la vérification de la double compatibilité avec le SCOT et la charte du Parc, est de faire bénéficier les communes qui le souhaitent des deux approches et expériences complémentaires urbaines et rurales.* »

Sur un plan plus juridique, les SADD peuvent ensuite :

- être joint à l'avis du PNR sur le projet de SCOT en vue de l'enquête public de ce dernier.
- s'inscrire dans le SCOT et en composer soit une loupe du DOG, soit une annexe. Cette inscription lui donne une force prescriptive importante et les PLU doivent lui être compatibles.
- être reconnu par les communes comme leur PADD intercommunal, à respecter et à reprendre dans leur PLU ou leur futur PLUI.
- constituer une loupe de la charte du PNR, dont ce dernier se servira pour formuler son avis sur les projets de PLU présentés par chacune des communes .

Points d'intérêts

Le PNR propose aux Communautés de communes ou Groupements de communes une démarche collective et participative impliquant véritablement les élus au travers d'ateliers thématiques animés et restitués par le Parc et son intervenant.

Cette démarche ne demande aucun transfert de compétence urbanisme pour être engagée et menée. Ce SADD est une démarche volontaire avec engagement moral des communes à le respecter et le traduire dans leur PLU. Cette démarche fixe un cadre commun aux PADD repris dans chacun des PLU et aux projets communs de territoire.

A travers cet accompagnement opérationnel du Parc, les communes acquièrent une bonne connaissance des enjeux, trouvent les meilleures solutions pour garantir un aménagement durable du territoire et disposent d'un argumentaire performant dans les choix retenus.

Enseignements

Face à la lourdeur et à la rigidité des procédures légales et réglementaires, le statut des PNR, leur souplesse de fonctionnement et leur rôle d'innovation et d'expérimentation leur permettent de proposer et d'animer de telles démarches dans lesquelles les élus et leurs partenaires deviennent réellement des acteurs de l'aménagement et du développement.

Pour en savoir plus :

Personne à contacter: Simon Paillet, Architecte urbaniste

Téléphone : 04 79 54 97 72

E-mail : s.paillet@parcdesbauges.com

Ressources : <http://www.mairieconseilspaysage.net/documents/Atelier6-mixite-PNR-Bauges.pdf>

Date de rédaction : janvier 2012

Dernière mise à jour :